

PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal du 18 décembre 2024 (19h00)

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVRIER, Le Maire. La convocation précisant le lieu et les conditions de la réunion ordinaire a été envoyée à chaque élu le 12 décembre 2024 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 – L.2121-11).

Étaient présents : Mme BERNARD Christine, M. BLANCKAERT Didier, M. BRUNET Élisée, Mme CONIL Brigitte, M. BOSC David, M. CHEVRIER Philippe, Mme CIEPIELA Stéphanie, Mme DURAND Claudine, M. FAVAUDON Dominique, Mme GATHIER Régine, M. MONNEREAU Patrick

Étaient absents excusés : M. LOGRADO Carlos (pouvoir à Mme Ciepiela), M. MOULUN Frédéric (pouvoir à M. Monnereau) et M. RENARD Roger (pouvoir à M. Favaudon)

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 14

Assistait à la réunion : Mme Angélique MARTIN, Secrétaire Générale

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Didier BLANCKAERT.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 novembre 2024
- 1 DOMAINE ET PATRIMOINE – Acquisition de la parcelle cadastrée B1944 située allée des Goussons à La Brée les Bains, appartenant à Monsieur DUBOIS Jean-Paul, moyennant l'euro symbolique
- 2 DOMAINE ET PATRIMOINE – Acquisition des parcelles cadastrées B385, 386 et 1943 situées allée des Goussons à La Brée les Bains, appartenant à Monsieur DUBOIS Jean-Michel, moyennant l'euro symbolique
- 3 DOMAINE ET PATRIMOINE – Budget annexe camping – Reprise tondeuse autoportée
- 4 COMMANDE PUBLIQUE – Validation et attribution du marché pour la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment destiné à abriter le centre technique municipal
- 5 COMMANDE PUBLIQUE – Concession de la plage – Sous-traité d'exploitation du lot « club de plage » pour une durée de 4 années – 2025 à 2028 inclus.
- 6 COMMANDE PUBLIQUE – Appel à concurrence pour l'exploitation d'un stand de location de stand up Paddle Allée de la Digue pour une durée de 4 ans – 2025 – 2028 inclus
- 7 DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs d'exploitation du camping municipal pour l'année 2025
- 8 DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs location du local du camping municipal pour l'année 2025
- 9 DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs d'espace de vente de produits locaux au camping municipal pour l'année 2025
- 10 DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs 2025 du Marché Municipal
- 11 DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation de la cotisation des abonnements à la bibliothèque pour l'année 2025
- 12 DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs 2025 Aire de Stationnement Camping-car
- 13 DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs 2025 du Cimetière
- 14 DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs 2025 du Tennis
- 15 DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs 2025 Travaux de photocopie
- 16 DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs des redevances communales : occupation du domaine public – Commerces ambulants pour l'année 2025
- 17 DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs des redevances communales : occupation du domaine public – Ponton du Douhet pour l'année 2025
- 18 DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs des redevances communales : occupation du domaine public pour l'année 2025
- 19 DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs 2025 pour la location de la salle polyvalente et de l'auditorium
- 20 DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs 2025 mouillage et plage

- 21 DOMAINE ET PATRIMOINE – Modification du règlement intérieur du camping municipal « Le Planginot »

Le point n°22 est ajouté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 22 PERSONNEL COMMUNAL – Recrutement des agents recenseurs pour le recensement de la population 2025

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 novembre 2024

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

01 DOMAINE ET PATRIMOINE – Acquisition de la parcelle cadastrée B1944 située rue des Goussons à La Brée les Bains, appartenant à Monsieur DUBOIS Jean-Paul, moyennant l'euro symbolique

M. Jean-Paul DUBOIS, propriétaire de la parcelle B1944 d'une surface totale de 2915m² située en zone agricole au lieu-dit « Les Goussons », a proposé une rétrocession d'une partie dudit terrain à la Commune de La Brée les Bains pour l'euro symbolique.

Vu l'intérêt pour la Commune d'acquérir une portion de cette parcelle afin de régulariser la route et la raquette de retournement rue des Goussons et ainsi créer un accès à la future zone urbaine.

Considérant le plan de bornage joint, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition par la Commune d'une partie de la parcelle de terrain référencée B1944 d'une surface totale de 176m², moyennant l'euro symbolique à verser à Monsieur DUBOIS Jean-Paul demeurant 269 avenue Daumesnil 75012 PARIS,
- **AUTORISE** M. Le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires et signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

02 DOMAINE ET PATRIMOINE – Acquisition des parcelles cadastrées B385, 386 et 1943 situées rue des Goussons à La Brée les Bains, appartenant à Monsieur DUBOIS Jean-Michel, moyennant l'euro symbolique

M. Jean-Michel DUBOIS, propriétaire des parcelles B385, B386 et B1943 d'une surface totale de 4668m² situées en zone agricole au lieu-dit « Les Goussons », a proposé une rétrocession d'une partie desdits terrains à la Commune de La Brée les Bains pour l'euro symbolique.

Vu l'intérêt pour la Commune d'acquérir une portion de ces parcelles afin de régulariser la route et la raquette de retournement rue des Goussons et ainsi créer un accès à la future zone urbaine.

Considérant le plan de bornage joint, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition par la Commune d'une portion des parcelles de terrain référencées B385, B386, et B1943 d'une surface totale de 196m², moyennant l'euro symbolique à verser à Monsieur DUBOIS Jean-Michel demeurant 145 route de Martinaz, Port de Loyes 01150 LAGNIEUX,
- **AUTORISE** M. Le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires et signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

03 DOMAINE ET PATRIMOINE – Budget annexe camping – Reprise tondeuse autoportée

Afin de remplacer la tondeuse autoportée vétuste au camping Le Planginot, il a été décidé (décision du Maire n°2024/02) l'achat d'une tondeuse autoportée pour un coût global de 25 869,59€ HT selon le devis présenté par la société ESPACE TARDY sise 20 rue Marco Polo ZAC de belle aire 17440 AYTRÉ.

Ce devis comprend également la reprise de la tondeuse autoportée vétuste pour la somme de 8000 € HT.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la reprise de la tondeuse autoportée vétuste du camping Planginot par la société ESPACE TARDY sise 20 rue Marco Polo ZAC de Belle Aire 17440 Aytré pour la somme de 8000 € HT,
- **AUTORISE** M. Le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires et signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,
- **DIT** que la tondeuse autoportée vétuste sera retirée de l'inventaire.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

04 COMMANDE PUBLIQUE – Validation et attribution du marché pour la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment destiné à abriter le centre technique municipal

Lors de sa séance du 24 janvier 2024, le Conseil Municipal a autorisé M. Le Maire à lancer une consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension d'un hangar aux services techniques municipaux afin de mettre aux normes les espaces collectifs et individuels, les sanitaires pour le personnel et d'agrandir l'espace de stockage.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 8 octobre 2024 dans le journal d'annonces légales « Sud-Ouest » et a fixé la date limite de dépôt des offres au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau bâtiment au 20 novembre 2024 à 16h00.

Deux entreprises ont candidaté via la plateforme marchés sécurisés. La commission Marché à procédure adaptée (MAPA) s'est réunie le 21 novembre 2024 pour l'ouverture et l'analyse de ces offres.

Des notes ont été attribuées en fonction des capacités financières, techniques et professionnelles, de la valeur technique ainsi que des honoraires proposés par les candidats.

Compte-tenu des éléments analysés, la commission a proposé de retenir la SARL C+M Architecte, sise 79 rue Sadi Carnot, 17500 Jonzac, et de lui attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment destiné à abriter le centre technique municipal.

Considérant que cette entreprise est la plus économiquement avantageuse, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre à la SARL C+M Architecte, sise 79 rue Sadi Carnot, 17500 Jonzac,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les pièces du marché et tout document nécessaire à son exécution,
- **DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets correspondants.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

05 COMMANDE PUBLIQUE – Concession de la plage – Sous-traité d'exploitation du lot « club de plage » pour une durée de 4 années – 2025 à 2028 inclus.

La Commune envisage de concéder à un opérateur extérieur la tenue et l'exploitation du club de plage avec animation pour enfants de 3 à 12 ans pour la période du 1er juillet au 31 août pour une durée de 4 ans : 2025 ; 2026 ; 2027 et 2028 inclus, sur la surface autorisée par l'arrêté de concession afin d'offrir aux usagers de la plage un service essentiel à son animation.

La Commune ne dispose pas de moyens nécessaires pour assurer directement cette prestation.

Considérant que le projet de cahier des charges, annexé à la présente, prévoit les modalités de mise en œuvre du sous-traité d'exploitation, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe de délégation du service de club de plage que la Commune souhaite offrir aux usagers de la plage de Planginot pour la période du 01^{er} juillet au 31 août pour une durée de 4 ans (2025 à 2028 inclus),
- **APPROUVE** le cahier des charges du contrat de concession joint à la présente délibération qui sera diffusé pour appel à candidature d'opérateurs économiques,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la décision,
- **DIT** que l'appel à candidature sera lancé par voie dématérialisée sur le site www.marches-securises.fr ainsi que sur le site de la commune www.labreelesbains.com,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice correspondant.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

06 COMMANDE PUBLIQUE – Appel à concurrence pour l'exploitation d'un stand de location de stand up Paddle Allée de la Digue pour une durée de 4 ans – 2025 – 2028 inclus

Le souhait de la municipalité est d'étoffer l'offre de loisirs de La Brée les Bains en concédant à un opérateur extérieur la tenue et l'exploitation d'un stand de location de « Stand up Paddle » allée de la Digue pour la période du 1er juillet au 31 août pour une durée de 4 ans : 2025 ; 2026 ; 2027 et 2028 inclus. En effet, la

Commune ne dispose pas de moyens nécessaires pour assurer directement cette prestation. Cependant elle assurera l'embauche du personnel à mi-temps pour toute la période d'exploitation.

De plus, l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 est venue ajouter les articles L2122-1-1 et suivants au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour imposer un minimum de publicité et de mise en concurrence préalablement à l'octroi d'autorisations relatives à l'exploitation économique du domaine public.

Considérant que le projet de cahier des charges du contrat d'occupation du domaine public communal annexé à la présente prévoit les modalités de mise en œuvre de l'exploitation, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe de délégation de service public pour l'exploitation d'un stand de location de « Stand up Paddle » que la Commune souhaite offrir aux usagers pour la période du 01^{er} juillet au 31 août pour une durée de 4 ans : 2025-2028 inclus,
- **APPROUVE** le cahier des charges du contrat d'occupation du domaine public communal joint à la présente délibération qui sera diffusé pour appel à candidature d'opérateurs économiques,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la décision,
- **DIT** que l'appel à candidature sera lancé par voie dématérialisée sur le site www.marches-securises.fr ainsi que sur le site de la commune www.labreelesbains.com,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice correspondant.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

07 – DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs d'exploitation du camping municipal pour l'année 2025

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour l'exploitation du camping municipal pour l'année 2025, le conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs TTC pour l'exploitation du camping municipal pour l'année 2025 comme suit et **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante :



CAMPING MUNICIPAL LE PLANGINOT**

18 Allée du Gai Séjour - 17840 LA BREE LES BAINS

Tél. : 05.46.47.82.18 - Fax. : 05.46.75.90.74

camping.planginot@orange.fr - http://www.labreelesbains.com/

Camping ouvert du 31 mars 2025 au 12 octobre 2025

TARIFS 2025 ----- EMPLACEMENT CAMPING -----

PRESTATIONS PAR NUIT	SAISON	INTER SAISON	BASSE SAISON
<i>6 personnes maximum par emplacement</i>	01.07.25 31.08.25	05.05.25 - 30.06.25	31.03.25 - 04.05.25 01.09.25 - 12.10.25
Emplacement tente/caravane : 1/2 personne(s) - électricité - 1 véhicule	22,00 €	21,00 €	20,00 €
Emplacement tente/caravane : 1/2 personne(s) - 1 véhicule	17,30 €	16,30 €	15,30 €
Emplacement Campings Cars : 1/2 personne(s) - électricité	23,00 €	22,00 €	21,00 €
Emplacement Campings Cars : 1/2 personne(s)	20,00 €	19,00 €	18,00 €
Saisonnier-1/2 personne(s) : 1 véhicule (électricité offerte sur présentation d'un contrat de travail)	17,30 €	16,30 €	15,30 €
Garage mort pendant le séjour	10,00 €	6,00 €	4,00 €

OPTIONS

Personne sup./nuit 18 ans et plus : 5,00 € // Personne sup./nuit de 2 à 17 ans : 3,00 €

Frais de réservation - non remboursables : 15,00 €

* Électricité 10 ampères - BORNE EUROPEENNE MALE. (rallonge et adaptateur non fournis)

** Arrivée à partir de 14h30. Les emplacements doivent être libérés au plus tard pour 11h00

TARIFS 2025 ----- LOCATION MOBIL HOME -----

<i>6 personnes maximum par location</i>	SAISON	INTER SAISON	BASSE SAISON
<i>Location semaine en SAISON / 3 nuits mini. en INTER et BASSE SAISON</i>	05.07.25 - 29.08.25	03.05.25 - 04.07.25 30.08.25 - 26.09.25	31.03.25 - 02.05.25 27.09.25 - 12.10.25
Une semaine pour 4 personnes	715,00 €	430,00 €	320,00 €
Trois nuits pour 4 personnes	/	230,00 €	195,00 €
Nuit suppl. pour 4 personnes		65,00 €	50,00 €

Réservation obligatoire - non remboursables : 25,00 €

Cautions : MH 500,00 € - Ménage 50,00 €

OPTIONS PAR NUIT

Personne sup./nuit (2 pers. maximum)	17,00 €	12,00 €	10,00 €
--------------------------------------	---------	---------	---------

* Draps, couettes, serviettes, torchons non fournis

** Arrivée à partir de 16h00. Les mobile-homes doivent être libérés au plus tard à 10h00

INFORMATIONS GENERALES

Arrhes dues pour toute réservation : 25% du séjour

Montant de la Taxe de séjour 2025 : 0,22 € par nuit et par personne de 18 ans et +

Animal (2 maxi./emplacement), Tenu en laisse, Catégorie 1 INTERDITE, carnet de vaccination à jour : 1,50 € /nuit

Un véhicule sup. sur l'emplacement (voiture-moto-quad-bateau-remorque...) : 3,50 € /nuit

Enfant - 2 ans (comptant dans la capacité d'accueil maximum) : GRATUIT

Vidange Camping-car (personnes extérieures) : 4,00 €

Douche "visiteurs" (personnes extérieures) : 3,00 €

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL SAISON 2025

Du 31 mars au 30 juin et du 1er septembre au 12 octobre : tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h30

Du 1er juillet au 31 août : du dimanche au vendredi de 9h00 à 20h00 - le samedi de 8h00 à 20h00

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

08 – DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs location du local du camping municipal pour l'année 2025

Considérant la nécessité de fixer les tarifs location du local du camping municipal pour l'année 2025, le conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs de la location du local du camping municipal à 720,00€ TTC pour la saison 2025 du 15 juin au 15 septembre,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

09 – DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs d'espace de vente de produits locaux au camping municipal pour l'année 2025

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de l'espace de vente de produits locaux au camping municipal pour l'année 2025, il conviendrait que le conseil municipal :

- **FIXE** les droits de place, pour l'installation de commerces, sur un espace aménagé au camping municipal pour la vente de produits du terroir, pendant la période du 15 juin au 15 septembre, à 2,80€ TTC le mètre linéaire par jour avec un minimum de perception de 15€ pour la saison 2025,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

10 – DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs 2025 du Marché Municipal

Considérant la nécessité de fixer les droits de voirie et d'occupation des locaux couverts du marché à acquitter pour l'année 2025, le conseil municipal :

- **FIXE** les droits de voirie et d'occupation des locaux couverts du marché tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour l'année 2025 :

Installations	Tarifs 2025 en €	Observations
Marché Municipal		
Mètre d'étalage en saison (du 1 ^{er} juin au 30 septembre)	2,90	<i>Le mètre linéaire</i>

Mètre d'étalage hors saison 01/01 au 31/05 + 01/10 au 31/12	1,90	<i>Gratuit le dimanche et tous les jours d'ouverture du 1^{er} décembre au 28 février</i>
Abonnement hors saison complet 3 jours par ml	57,00	<i>Forfait pour la période hors saison</i>
Abonnement hors saison complet 2 jours par ml	52,00	<i>Forfait pour la période hors saison</i>
Locaux couverts saison Du n°1 au 21 ; du n°23 au 29	1 129,00	<i>Prix par box</i>
Petit local n°22	887,00	<i>Prix par box</i>
Locaux hors saison		
1 local	420,00	<i>Gratuit du 1er décembre au 28 février</i>
2 locaux	605,00	
3 locaux	700,00	
Petit local n°22	350,00	
Pour les activités occasionnelles : compteur EDF	10,00	<i>Prix par jour</i>
Cirques		
- 40 ml petit cirque	60,00	<i>Forfait par jour</i>
- 80 ml grand cirque	120,00	

- DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

11 – DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation de la cotisation des abonnements à la bibliothèque pour l'année 2025

Considérant la nécessité de fixer la cotisation pour les abonnements à la bibliothèque municipale pour l'année 2025, le conseil municipal :

- **FIXE** la cotisation pour les abonnements à la bibliothèque pour l'année 2025 comme suit :

BIBLIOTHÈQUE	Prix 2025 en €	
Cotisation annuelle	10,00	<i>Du 1er janvier au 31 décembre</i>
Cotisation saisonnière	5,00	<i>Du 1er juillet au 31 août</i>

- DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

12 – DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs 2025 Aire de Stationnement Camping-car

Considérant la nécessité de fixer les tarifs du stationnement dans l'aire de camping-car pour l'année 2025, le conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs de l'aire de stationnement camping-car pour l'année 2025 comme suit :

Stationnement	Tarifs 2025 en €	Période d'ouverture
En CB uniquement	7,34€ les 24 heures	<i>Du 01^{er} avril au 02 novembre</i>
En CB uniquement	0,66€ de taxe de séjour par nuitée et par adulte	<i>Tarif fixé par le conseil communautaire de l'île d'Oléron</i>

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

13 – DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs 2025 du Cimetière

Considérant la nécessité de fixer les tarifs du cimetière pour l'année 2025, le conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs du cimetière pour l'année 2025 comme suit :

CIMETIÈRE	Tarifs 2025 en €	
Concession trentenaire simple	200,00	<i>Tarif pour un emplacement de 1m de largeur /2,40m de longueur</i>
Cavurne trentenaire	500,00	
Caveau communal à partir du 16 ^{ème} jour et par mois consécutif	65,00	<i>gratuité jusqu'au 15^{ème} jour, puis maximum 6 mois d'occupation R2213-23 du CGCT</i>
Concession columbarium (30 ans) 1 case	500,00	

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

14 – DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs 2025 du Tennis

Considérant la nécessité de fixer les tarifs du tennis pour l'année 2025, le conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs du tennis pour l'année 2025 comme suit :

TENNIS		Tarifs 2025 en €	
L'heure		10,00€	
Forfaits			
Forfait 5 heures		45€	
Forfait 10 heures		80€	
Enfants de la commune (résidents à l'année) ou du centre de loisirs de St Denis		Gratuit	

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

15 – DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs 2025 Travaux de photocopie

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des travaux de photocopies pour l'année 2025, le conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs des travaux de photocopies pour l'année 2025 comme suit :

PHOTOCOPIES	Tarifs 2025 en €	
Feuille recto A4 ou A3	0,40	
Feuille recto-verso A4 ou A3	0,50	
Document administratif A4 / A3 "noir"	0,18	Tarif réglementaire
Document administratif Cdrom	2,75	Tarif réglementaire
Couleur recto A4 ou A3	1,10	
Couleur recto-verso A4 ou A3	1,60	

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

16 – DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs des redevances communales : occupation du domaine public – Commerces ambulants pour l'année 2025

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des redevances communales : occupation du domaine public des commerces ambulants pour l'année 2025, le conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs des redevances communales : occupation du domaine public des commerces ambulants pour l'année 2025 comme suit :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2025 en €	
Commerces ambulants	400,00	<i>Marchand de glace itinérant Du 1er avril au 30 septembre</i>

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

17 – DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs des redevances communales : occupation du domaine public – Ponton du Douhet pour l'année 2025

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des redevances communales : occupation du domaine public du Ponton du Douhet pour l'année 2025, le conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs des redevances communales : occupation du domaine public Ponton du Douhet pour l'année 2025 comme suit :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2025 en €	
Carrelet du Douhet	200,00	<i>Du 1er janvier au 31 décembre</i>

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

18 – DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs des redevances communales : occupation du domaine public pour l'année 2025

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des redevances communales : occupation du domaine public pour l'année 2025, le conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs des redevances communales : occupation du domaine public pour l'année 2025 comme suit :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2025 en €	
Occupation du Domaine public (Terrasse commerciale et installation manège)	24,00	Forfait annuel par m ² Gratuité du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre
Stand de location de stand up paddle Allée de la Digue	115,00	Forfait du 01 ^{er} juillet au 31 août
Autre type d'occupation	3,00	Totem de promotion/structure de signalisation privée... avec un minimum de perception de 13€ et sur autorisation du maire Du 1er juillet au 31 août
Emprunt de matériel communal par les associations de la commune	gratuit	Cautiion de 100 € Formulaire de demande d'emprunt à compléter

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

19 – DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs 2025 pour la location de la salle polyvalente et de l'auditorium

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de la location de la salle polyvalente et de l'auditorium pour l'année 2025, le conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs de la location de la salle polyvalente et de l'auditorium pour l'année 2025 comme suit :

SALLE POLYVALENTE AUDITORIUM	Tarifs 2025 en €	
Associations communales et associations partenaires ayant un intérêt dans la commune	Gratuit	
Associations hors commune à but caritatif, humanitaire et politique	Gratuit	
Associations hors commune la journée	120,00	
la ½ journée	60,00	

Résidents		
Forfait 2 jours maximum	170,00	<i>Syndicats ou Associations de propriétaires de la Brée les Bains</i>
La journée	110,00	
La demi-journée	60,00	
Hors commune		
Forfait 2 jours maximum	350,00	<i>Personnes ou organismes privés</i>
La journée	240,00	
La demi-journée	140,00	
Chauffage du 1 ^{er} novembre au 31 mars		
Chauffage à la journée	50,00	
Expositions		
Par jour d'utilisation	60,00	<i>Avec fourniture de 10 grilles</i>
Forfait semaine	300,00	

- DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

20 – DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs 2025 mouillage et plage

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de mouillage et les droits de plage pour l'année 2025, le conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs de mouillage et plage pour l'année 2025 comme suit :

Mouillage		Tarifs 2025 en €	
Droits d'amarrage des bateaux d'une longueur inférieure ou égale à 5m			
Saison du 15/06 au 15/09		250,00	
Mois		100,00	
Quinzaine		60,00	
Semaine		50,00	
Droits d'amarrage des bateaux d'une longueur supérieure à 5m			
Saison du 15/06 au 15/09		310,00	
Mois		150,00	
Quinzaine		80,00	
Semaine		60,00	

Autres prestations		
Club de plage	gratuit	du 01/07 au 31/08
Commerce restauration + local stockage (bât sanitaires plage)	7 000,00	d'avril à septembre
Forfait eau pour le commerce	100,00	d'avril à septembre
Location Cabines de plage		
Saison du 01/06 au 30/09	250,00	<i>Remboursement :</i> 1) En cas de force majeure, dument justifiée empêchant le demandeur de prendre possession de la cabine (certificat médical, pièce officielle) 2) si impossibilité de la commune de fournir la cabine de plage
Deux mois (juillet/août)	170,00	
1 Mois	90,00	
3 semaines	75,00	
2 semaines	60,00	
1 Semaine	35,00	

- DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

21 – DOMAINE ET PATRIMOINE – Modification du règlement intérieur du camping municipal « Le Planginot »

Afin d'apporter des précisions au règlement intérieur du camping municipal concernant, notamment, les modalités d'installations, les lieux de vidange des camping-cars ou encore sur les bracelets des campeurs, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes du règlement intérieur du camping « Le Planginot » joint au présent document,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit règlement et à accomplir tous actes y afférents.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

22 – PERSONNEL COMMUNAL – Recrutement des agents recenseurs pour le recensement de la population 2025

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute leur population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Il aura donc lieu à La Brée les Bains en début d'année 2025.

Considérant le découpage de la commune en district comprenant chacun un nombre de logements à recenser, le conseil municipal :

- **NOMME** Mme MARTIN en tant que coordonnateur communal et Mme JAUFROY comme coordonnateur adjoint afin d'aider les agents dans leur mission ;
- **DECIDE** la création de quatre postes d'agents recenseur à temps non complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité de la mi-janvier 2025 à la mi-février 2025 ;
- **FIXE** la rémunération des agents recenseur sur la base de l'indice 366 à raison de 17,5/35^e, de 35€ par séance de formation et de 250€ de prime de fin de recensement si le taux de réussite dépasse les 90%
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les arrêtés correspondants
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de la commune

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

Questions diverses

Néant

Levée de séance : 19h24

Le secrétaire de séance



M. Didier BLANCKAERT

Le Maire



M. Philippe CHEVRIER

Affiché le : 17 JAN. 2025